

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 5 avril 2023

Salon de la chancellerie (salle 200), pavillon Taillon, 13 h 30

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)

Karine Gauvin (Études françaises)

Thomas Hodd (Anglais)

Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)

Simon LeBlanc (Rep. étud., Sc. soc.)

Roger Lord (Musique)

Gervais Mbarga (Info.-comm.)

Denise Merkle (Traduction et langues)

Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)

Lise Savoie (Travail social)

Arnaud Scailerez (Rep. prof., Sc. soc.)

Katia Talbot (Art dramatique)

Jean-François Thibault (Doyen)

Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)

Christophe Traisnel (HÉP)

Guy Vincent (Histoire et géographie)

Absences motivées :

Julie Forgues (Arts visuels)

Guillaume Lépine (Rep. prof., Arts)

Chloé Mazerolle (Rep. unité II)

Laura Sanderson (Rep. étud., Arts)

Le Conseil de faculté accueille deux invitées en début de rencontre.

D'abord, Maud-Andrée Lefebvre, cheffe de poste au Bureau du Québec dans les provinces atlantiques, présente les programmes d'appui qui pourraient offrir du financement aux professeures et professeurs. Elle explique que le bureau est à Moncton depuis 42 ans et fournit un appui financier aux communautés francophones.

Elle présente le programme d'appui à la recherche, qui comprend trois volets et qui peut offrir jusqu'à 100 000\$ de subventions pour des projets de recherche et de diffusion. Elle suggère aux membres de bien lire les cadres normatifs lors de la préparation d'une demande afin d'intégrer les mots-clés importants et de s'assurer que le projet inclut une dimension québécoise.

Le programme d'appui aux relations canadiennes comporte deux volets, *échanges d'expertise* et *réseaux canadiens*, et finance notamment le Festival Frye.

Le programme d'appui à la francophonie canadienne s'avère probablement le plus accessible, le plus utile pour les membres. Il comprend un volet *exploratoire*, par exemple pour financer des déplacements transfrontaliers entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, un volet *transfert d'expertise*, pour partager des expertises de façon ponctuelle entre le Québec et la francophonie canadienne, et un volet *partenariats*, pour entreprendre des projets de collaboration ou de jumelage.

Enfin, le programme de soutien aux événements en francophonie canadienne constitue un programme de commandites permettant d'obtenir de 500\$ à 5000\$ selon la visibilité de l'évènement. Il n'est pas nécessaire d'inclure une dimension québécoise pour recevoir ce financement.

Elle ajoute que d'autres organismes québécois, comme le Centre de la francophonie des Amériques et les Offices jeunesse internationaux du Québec, offrent également du financement et que les membres peuvent communiquer avec son bureau pour obtenir des informations ou des conseils, même sur une idée de projet encore embryonnaire.

Isabelle Violette, directrice du CRLA, vient présenter la révision des statuts et règlements qui découle d'un long processus de réflexion sur l'avenir de ce centre de recherche.

Une équipe d'évaluation externe a produit un rapport comprenant 25 recommandations qui ont ensuite mené à l'élaboration d'un plan stratégique. Les statuts et règlements avaient été rédigés au moment de la création du CRLA en 1986 et n'avaient pas été révisés depuis.

Les nouveaux statuts et règlements présentent trois changements majeurs. Le nom passe de Centre de recherche en linguistique appliquée à Centre de recherche sur la langue en Acadie. Le mandat est quant à lui mieux explicité et inclut un mandat social et un mandat scientifique. La composition du conseil d'administration a également été revue et on a ajouté un comité scientifique.

Les modifications aux statuts et règlements ont été adoptées par les membres du CRLA en février dernier et par la FESR en mars.

Une discussion s'ensuit sur le statut unique et privilégié du CRLA, subventionné depuis sa création par une fiducie.

Le doyen propose la modification des statuts et règlements du CRLA. Appuyée par Christophe Traisnel, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 5 avril 2023

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute le point 10.5 *Date du prochain conseil*.

Marie-Andrée Pelland propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. Appuyée par Gervais Mbarga, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2023

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Katia Talbot propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Roger Lord, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 22 février 2023

Point 3 :

Point 7.1 : La rencontre du Comité de budget aura lieu le 18 avril. Le doyen informera chaque unité du budget qui lui est attribué dans les jours suivant cette rencontre.

Point 5.1 : Les modifications au baccalauréat en musique – baccalauréat en éducation ont été acheminées à la Faculté des sciences de l'éducation le 26 janvier dernier et toutes les modifications des programmes en éducation ont ensuite été envoyées au Comité des programmes.

Point 5.2 : Les modifications aux baccalauréats en musique ont été acheminées au Comité des programmes le 26 janvier dernier.

Point 5.3 : Les modifications de la mineure en traduction ont été acheminées au Comité des programmes le 26 janvier dernier.

Point 5.4 : Les suivis relatifs à la modification des EQE des cours TRAD ont été faits.

Un membre demande si un suivi a été fait relativement aux services offerts à la bibliothèque Champlain les soirs et les fins de semaine. Aucune rencontre de la RDD n'a eu lieu depuis quelques mois, mais ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. Affaires étudiantes

Rien à signaler.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Secteur langue [Annexe 1]

Dominique Thomassin présente le projet de création d'un microprogramme d'initiation à la rédaction professionnelle qui comporte quatre cours existants, soit FRAN/TRAD2310 Rédaction – grammaire avancée, FRAN2501 Techniques d'analyse de textes, FRAN2502 Discours argumentatif et FRAN3001 Rédaction professionnelle.

5.1.1 Création du microprogramme d'initiation à la rédaction professionnelle [Annexe 1]

Dominique Thomassin propose l'adoption du microprogramme d'initiation à la rédaction professionnelle. Appuyée par Karine Gauvin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Secteur langue

Dominique Thomassin explique que les EQE des cours FRAN ont été révisés par les membres de l'UARD Formation linguistique et que les EQE du nouveau cours FRAN3001 Rédaction professionnelle ont été ajoutés.

5.2.1 Modification des EQE des cours FRAN [Annexe 2]

Dominique Thomassin propose la modification des EQE des cours FRAN. Appuyée par Lise Savoie, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes / CCR

Le vice-doyen indique qu'une note de service relative aux technologies de l'intelligence artificielle a été envoyée récemment, incluant des ressources pour le corps professoral. Martine Peters, du Groupe de recherche sur l'intégrité académique, présentera une conférence à ce sujet le 16 mai prochain.

Les modifications aux programmes d'information-communication, de criminologie, de science politique et au baccalauréat multidisciplinaire ont été adoptées au Comité des programmes, de même que les changements à la maîtrise et au doctorat en sociolinguistique. Ce dernier dossier a été adopté au dernier Sénat du 10 mars.

Le traitement des cours surannés sera modifié sous peu. Lorsqu'un cours ne sera plus offert pendant quatre ans, il deviendra automatiquement un cours inactif dans le système. Il sera ensuite aboli après trois ans de statut inactif. Toutefois, si une unité souhaite remettre à l'horaire un cours inactif, elle pourra soumettre une demande au registrariat.

7. Modification des statuts et règlement du Centre de recherche en linguistique appliquée [Annexe 3]

Ce point a été présenté en début de rencontre.

8. Demandes d'exemption | Examens finaux [Annexe 4]

Le vice-doyen présente la demande d'exemption d'examen final pour le cours FRAN1500 Communication orale.

Le vice-doyen propose la demande d'exemption d'examen final. Appuyée par Denise Merkle, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Planification stratégique [Annexe 5]

Dans le contexte de la planification stratégique, on a demandé de relever les chantiers prioritaires de chaque faculté. Les priorités de la FASS, principalement liées à l'enseignement et à la recherche, sont présentées dans l'annexe 5.

La deuxième étape de ce travail, prévue pour décembre 2023, sera de déterminer les moyens d'atteindre ces objectifs. Le doyen encourage la réflexion en ce sens au sein des unités.

Des membres font remarquer que des objectifs identifiés dans l'annexe 5 constituent déjà des pratiques courantes depuis longtemps, comme l'engagement dans la communauté. Un membre s'interroge également sur la grande place qu'occupent les enjeux contemporains dans le document.

Le doyen propose la planification stratégique pour la FASS. Appuyée par Arnaud Scaillez, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une voix contre.

10. Informations

10.1 Évaluation de l'enseignement (chargées et chargés de cours Hiver 2023) [Annexe 6]

L'annexe 6 présente les dates de l'évaluation de l'enseignement des chargées et chargés de cours pour l'hiver 2023.

10.2 Évaluation annuelle (professeures et professeurs non permanents) [Annexe 7]

Les professeures et professeurs non permanents dont le contrat se termine avant le 30 juin devront remettre un dossier en mai en vue de leur évaluation annuelle. Ceux et celles qui ont un contrat se terminant après le 30 juin devront le remettre en octobre.

10.3 Charges académiques

Les charges académiques devront être remises au décanat au plus tard le 23 mai.

10.4 Charges de cours (automne 2023)

Les charges de cours pour l'automne 2023 seront affichées après la rencontre du Comité de budget le 18 avril, c'est-à-dire quand les unités auront obtenu leur budget pour l'an prochain.

10.5 Date du prochain conseil

Le Conseil de faculté prévu le 19 avril sera remis au 17 mai.

11. Autres points

11.1 Absences dans les cours (K. Gauvin)

Karine Gauvin explique que son assemblée départementale a souligné le problème des absences, nombreuses, lors des évaluations.

On soulève que l'absentéisme est effectivement un problème dans les cours et que beaucoup remplissent le formulaire d'assiduité. En ce qui concerne les évaluations, la note de service de la VRAEAP indique qu'on ne peut plus exiger un billet du médecin.

Un membre suggère que nous discutons des bonnes pratiques, comme le fait de présenter les reprises d'examen de manière dissuasive, non avantageuse pour les étudiantes et étudiants.

Le vice-doyen explique que la seule mention d'un potentiel retrait autorisé dans un cours dissuade souvent la personne qui se présente avec un billet de congé de longue durée. Il pourrait être profitable de formuler clairement dans le plan de cours les mesures mises en place en cas d'absence lors d'une évaluation.

12. Clôture de la séance

Katia Talbot propose la levée de la séance à 15 h 59.



Jean-François Thibeault



Matthieu LeBlanc